

Coronavirus : comment communier sans aller à la messe ?

Pour permettre aux catholiques de s'unir par la prière malgré la suspension des messes dans son diocèse en raison du coronavirus, Mgr Centène, l'évêque de Vannes, a composé un acte de communion spirituelle.

Alors que la France compte pour le moment plus de 400 cas confirmés de coronavirus et sept décès, plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement et certains diocèses, les plus touchés, pour prévenir la propagation de l'épidémie. Les catholiques de l'Oise et du Morbihan vont ainsi être privés de messe ce dimanche 8 mars. Mais ils ne sont pas privés pour autant de communion spirituelle. Également appelée « **communion de désir** », la communion spirituelle est la « **communion au Christ présent dans l'Eucharistie, non pas en le recevant sacramentellement, mais par le seul désir procédant d'une foi animée par la charité** », rappelle l'Église catholique. « La valeur de la communion spirituelle repose sur la foi en la présence du Christ dans l'eucharistie comme source de vie, d'amour et d'unité ». La communion spirituelle est un moyen privilégié « de s'unir au Christ » pour ceux qui ne peuvent pas communier corporellement. Mgr Centène, évêque de Vannes, a ainsi rédigé un acte de communion spirituelle pour les catholiques qui ne pourront se rendre physiquement à la messe ce dimanche :

« Seigneur Jésus, je crois fermement que Tu es présent dans le Saint Sacrement de l'Eucharistie. Je T'aime plus que tout et je Te désire de toute mon âme.

« Après toi languit ma chair comme une terre assoiffée » (psaume 62)

Je voudrais Te recevoir aujourd'hui avec tout l'amour de la Vierge Marie, avec la joie et la ferveur des saints.

Puisque je suis empêché de Te recevoir sacramentellement, viens au moins spirituellement visiter mon âme.

En ce temps de carême, que ce jeûne eucharistique auquel je suis contraint me fasse communier à Tes souffrances et surtout, au sentiment d'abandon que Tu as éprouvé sur la Croix lorsque Tu t'es écrié : « *Mon Dieu, mon Dieu pourquoi m'as-tu abandonné* ».

Que ce jeûne sacramentel me fasse communier aux sentiments de Ta Très Sainte Mère et de Saint Joseph quand ils T'ont perdu au temple de Jérusalem, aux sentiments de Ta Sainte mère quand elle Te reçut, sans vie, au pied de la Croix.

Que ce jeûne eucharistique me fasse communier aux souffrances de Ton Corps mystique, l'Église, partout dans le monde où les persécutions, ou l'absence de prêtres, font obstacle à toute vie sacramentelle.

Que ce jeûne sacramentel me fasse comprendre que l'Eucharistie est un don surabondant de Ton amour et pas un dû en vue de mon confort spirituel.

Que ce jeûne eucharistique soit une réparation pour toutes les fois où je T'ai reçu dans un cœur mal préparé, avec tiédeur, avec indifférence, sans amour et sans action de grâce.

Que ce jeûne sacramentel creuse toujours davantage ma faim de Te recevoir réellement et substantiellement avec Ton corps, Ton sang, Ton âme et Ta divinité lorsque les circonstances me le permettront.

Et d'ici là, Seigneur Jésus, viens nous visiter spirituellement par Ta grâce pour nous fortifier dans nos épreuves.

Maranatha, viens Seigneur Jésus. »

Plus globalement, s'il n'y a pas de 'méthode' absolue, l'Église recommande de faire les mêmes actes que ceux qui sont indiqués avant et après la Communion : l'acte de contrition, l'acte de foi vive, qui nous représente Jésus-Christ victime immolée pour nous, l'acte de désir, celui de nous unir à Jésus dans le Sacrement si c'était possible, l'acte de demande, « qui nous fait implorer les Grâces qui sont promises à ceux qui se nourrissent de l'Eucharistie », et, enfin, l'acte d'action de grâces.